

## Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
10 juillet 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

#### **C 2020-07-056 FINANCES**

**Budget Principal et budgets annexes : affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2019.**

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL  
donne lecture du rapport suivant

**FINANCES – Budget Principal et budgets annexes : affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2019.**

**NOTE DE SYTHESE**

Le Conseil de la métropole est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019 du budget principal et des budgets annexes.

L'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales confie à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice, le résultat de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) et pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, être affecté soit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) soit en dotation complémentaire en investissement (compte 1068).

Ainsi, compte tenu des soldes d'exécution du compte administratif 2019, il est proposé de valider l'affectation du résultat de fonctionnement de chaque budget comme suit :

**A) BUDGET PRINCIPAL (en euros)**

<i>Budget Principal (en €)</i>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>25 568 844,17</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	- 19 719 848,97
+ soldes des restes à réaliser	- 4 688 120,36
<b>= Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 24 407 969,33</b>
Affectation en section d'investissement (couverture du besoin de financement)	24 407 969,33
+ Affectation de l'excédent en investissement (compte de réserve)	1 160 874,84
<b>= Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>25 568 844,17</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créditeur au 002)</b>	<b>0,00</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement représente 24 407 969,33 €. L'affectation du résultat en section d'investissement doit couvrir en priorité ce besoin de financement. Il est donc proposé l'affectation de cette somme en section d'investissement. L'affectation du solde est proposée en section d'investissement pour 1 160 874,84 € pour un total de 25 568 844,17 € au compte de réserve (1068).

## **B) BUDGETS ANNEXES (en euros)**

### **a) Budget des Déplacements (M43) et Budget des Déchets Ménagers (M14)**

	<i>Budget Déplacements (en €)</i>	<i>Budget Déchets (en €)</i>
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>904 327,66</b>	<b>1 852 372,47</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	-717 564,97	- 369 647,98
+ soldes des restes à réaliser	+ 1 360 212,83	+ 55 675,86
<b>= Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>Néant</b>	<b>- 313 972,12</b>
Affectation en section d'investissement (couverture du besoin de financement)	Sans Objet	313 972,12
+ Affectation de l'excédent en investissement (compte de réserve)	0,00	686 027,88
<b>= Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créateur au 002)</b>	<b>904 327,66</b>	<b>852 372,47</b>

#### **Pour le budget des déplacements :**

La section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement. Le résultat de fonctionnement peut donc être affecté librement.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est proposée en totalité en report en section de fonctionnement (002 en recettes) pour 904 327,66 €.

#### **Pour le budget des déchets ménagers :**

Le besoin de financement de la section d'investissement représente 313 972,12 € L'affectation du résultat en section d'investissement doit couvrir en priorité ce besoin de financement. Il est donc proposé l'affectation de cette somme en section d'investissement.

L'affectation du solde est proposée en section d'investissement pour 686 027,88 € pour un total de 1 000 000,00 € au compte de réserve (1068) et en section de fonctionnement (002 en recettes) pour 852 372,47 €.

**b) Budget des Ports de plaisance (M4)**

<i>Budget des Ports de plaisance (en €)</i>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>46 709,27</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	+ 59 323,73
+ soldes des restes à réaliser	-36 501,28
<b>= Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>Néant</b>
Affectation en section d'investissement (couverture du besoin de financement)	Sans objet
+ Affectation de l'excédent en investissement (compte de réserve)	46 709,27
<b>= Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>46 709,27</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créditeur au 002)</b>	<b>0,00</b>

La section de fonctionnement ne fait pas ressortir de besoin de financement. Le résultat de fonctionnement peut donc être affecté librement.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en totalité au compte de réserve (1068) en investissement pour 46 709,27 €.

**c) Budget de l'eau et de l'Assainissement (M49)**

	<i>Budget de l'eau (en €)</i>	<i>Budget de l'assainissement (en €)</i>
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>429 460,09</b>	<b>497 991,28</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	763 174,19	- 22 242,98
+ soldes des restes à réaliser	- 8 292,98	- 62 348,28
<b>= Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>Néant</b>	<b>- 84 591,26</b>
Affectation en section d'investissement (couverture du besoin de financement)	Sans Objet	84 591,26
+ Affectation de l'excédent en investissement (compte de réserve)	0,00	0,00
<b>= Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>84 591,26</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créditeur au 002)</b>	<b>429 460,09</b>	<b>413 400,02</b>

### **Pour le budget de l'Eau :**

La section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement. Le résultat de fonctionnement peut donc être affecté librement.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est proposée en totalité en report en section de fonctionnement pour 429 460,09 € (002 en recettes).

### **Pour le budget de l'Assainissement :**

Le besoin de financement de la section d'investissement représente 84 591,26 €. L'affectation du résultat en section d'investissement doit couvrir en priorité ce besoin de financement. Il est donc proposé l'affectation de cette somme en section d'investissement.

L'affectation du solde est proposée en section de fonctionnement pour 413 400,02 € (002 en recettes).

### **d) Budget du lotissement de Kérébars (M14)**

Par principe, les résultats de fonctionnement des budgets annexes de lotissement ne sont pas affectés en investissement.

Le résultat de fonctionnement 5 050,00 € sera donc reporté en section de fonctionnement (recette au 002)

### **e) Budget du lotissement de Mescouëzel (M14)**

Par principe, les résultats de fonctionnement des budgets annexes de lotissement ne sont pas affectés en investissement.

Le résultat de fonctionnement de 225,22 € sera donc reporté en section de fonctionnement (recette au 002). Le résultat d'investissement est quant à lui reporté en investissement (001) pour 6 000,00 € (en recettes).

### **f) Budget Extension du Réseau de chaleur (M4)**

<i>Budget Extension du Réseau de chaleur (en €)</i>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>54 649,91</b>
Résultat d'investissement reporté (001)	- 4 253 775,04
+ soldes des restes à réaliser	3 771 225,70
<b>= Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 482 549,34</b>
Affectation en section d'investissement (couverture du besoin de financement)	54 649,91
+ Affectation de l'excédent en investissement (compte de réserve)	0,00
<b>= Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>54 649,91</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créditeur au 002)</b>	<b>0,00</b>

Le résultat de fonctionnement de 54 649,91 € sera intégralement affecté au compte de réserve (1068) en investissement.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal et des budgets annexes selon les modalités exposées ci-dessus.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre: Le groupe Brest c'est vous !

Abstention: Le groupe Brest Progressiste